



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu de la rencontre de proximité n°5 à Lagnieu

NB : En l'absence de représentant de l'équipe des garants désignés par la CNDP, ce compte-rendu synthétique validé par les garants, est publié sous la responsabilité de CNR.

Objectifs : Les rencontres de proximité permettent d'aller à la rencontre des acteurs potentiellement concernés par le projet (notamment riverains et commerçants), et d'encourager la participation du public, grâce à une démarche proactive. Les personnes rencontrées ont également la possibilité de déposer une contribution écrite dans une urne, *via* des fiches disponibles sur le stand.

Ces rencontres ont ainsi un double objectif :

- Informer largement sur le projet et sur les modalités de la concertation, inviter les publics à se rendre aux réunions publiques ;
- Répondre aux questions des publics et recueillir leur avis en les invitant à s'exprimer *via* différentes modalités d'expressions.

Lieu : Mairie de Lagnieu

Date et horaire : 26 janvier 2024, de 9h00 à 12h00

Matériel :

- 7 kakémonos d'information, sur le projet à l'étude
- Des synthèses et des dossiers de la concertation préalable
- Des fiches destinées à recueillir les contributions des citoyens et une urne
- Des flyers annonçant les prochaines rencontres publiques, distribués aux passants

Intervenants, maîtres d'ouvrage :

- CNR : Maud PERROUD, Olivier LE BERRE, Dimitri COULON

Teneur générale des échanges

Durant trois heures, les intervenants ont échangé avec quelques personnes afin d'informer sur le projet, sa localisation, les enjeux et les alternatives, sur les impacts du projet, sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable et sur le calendrier des rencontres publiques, de répondre aux questions et de recueillir les contributions.

6 personnes ont été rencontrées au total. **Quelques synthèses et dossiers de concertation ont été distribués.**

Parmi les participants, un journaliste du journal *Le Progrès* et quelques riverains dont un membre du comité de vigilance de la Plaine de l'Ain.

Communes d'habitation des personnes rencontrées : Lagnieu, Sainte-Marie, Vertrieu.

Contenu des échanges

Avertissement : le compte-rendu ici consigné correspond à une synthèse des éléments recueillis au cours des rencontres de proximité.

Le lecteur est invité à se reporter au dossier de concertation et ses annexes qui présentent en détail le projet Rhôneergia et ses incidences potentielles sur le territoire.

- **La gestion des sédiments** : Un citoyen de Lagnieu a indiqué faire partie du comité de vigilance de la Plaine de l'Ain. Ce comité existe depuis 1988, au moment où l'entreprise Tredi a développé son projet d'incinération des PCB à Saint Vulbas. Il a interrogé CNR sur la gestion des sédiments.
CNR est en phase de découverte du secteur, à travers des sondages pour alimenter les études et récolter davantage de données. Il explique que les PCB et les sédiments ont fait l'objet de premières études mais que des études plus approfondies seraient à venir si l'Etat décide de poursuivre les études. Aujourd'hui, les premiers sondages ont révélé la présence de très peu de sédiments dans le tronçon concerné. Des carottages pourraient révéler des PCB par ailleurs. Toutes les études seront publiées sur le site internet du projet.
- **Les crues** : Un participant fait référence à la crue de février 1990 à Vertrieu. Il indique être très impacté par les crues, qu'elles sont moins régulières mais plus dévastatrices.
CNR explique que tout aménagement au fil de l'eau est conçu pour ne pas aggraver les crues ; c'est le principe de neutralité hydraulique. CNR explique qu'il procède à des études des comportements des crues sur le secteur pour adapter l'ouvrage en conséquence. CNR se demande si les aménagements pourraient protéger certaines zones des crues tout en précisant qu'ils ne sont pas conçus pour ces raisons. Il rappelle que le changement climatique opère sur les périodes de précipitations et de sécheresse. Il ajoute qu'un aménagement a un effet sur le débit du Rhône mais que des équipes gèrent les débits.
- **Le pont** : Plusieurs participants ont mentionné la construction d'un pont.
CNR a expliqué que le projet de pont était étudié par les départements de l'Ain et de l'Isère. Il ne fait pas partie de la commande de l'Etat à CNR d'étudier la faisabilité du projet Rhôneergia.
- **Les EPR2** : Un habitant de Lagnieu émet des doutes sur les objectifs du projet. Il précise être retraité d'EDF, et avoir travaillé sur les tranches (génie civil côté électrique) en 1975. Il assure

que le projet Rhônergia est étudié pour servir le projet d'EDF. Il explique que, selon lui, le projet sera imposé par l'autorité de sûreté à EDF pour alimenter les auxiliaires de la centrale. CNR rappelle une nouvelle fois l'absence de lien fonctionnel entre les deux projets et les problématiques que cela engendrerait en termes de sécurité nucléaire. Il indique ensuite que des études de dangers sont effectués, notamment sur les séismes, les crues, les effets cumulés etc. et que la loi l'imposait.

Les recommandations des participants vis-à-vis du projet à l'étude

Lors des rencontres publiques, les participants sont également invités à faire des recommandations. Ces dernières sont recensées par le maître d'ouvrage.

Ainsi, à l'issue de la rencontre à Lagnieu, on note :

1. Plusieurs demandes de réaménagement du chemin de halage, notamment pour le passage des vélos, en collaboration avec la commune de Lagnieu ;
2. L'accessibilité aux mobilités douce, et notamment le vélo, sur le barrage-usine à l'étude.



